## GAL "du Pays Charolais Brionnais" CONSTRUISONS ENSEMBLE L'IDENTITE RURALE DE DEMAIN

## Règlement d'intervention

Action	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Interventi	on Leader		
	·		Privé	Public		
AXE 1 : "SEDUIRE DE NOUVEAUX HABITANTS"						
Fiche-action 1 : Fonctionnem	Fiche-action 1 : Fonctionnement et animation du GAL					
Actions d'animation et de gestion du programme Mise en réseau et sensibilisation des acteurs Actions de communication sur la stratégie de développement du GAL Actions d'évaluation et de suivi du programme	· ·	Structure porteuse du GAL, pôle d'équilibre territorial et rural, et partenaires (syndicats mixtes, associations).		Taux fixe d'aides publiques : 100 %		
Fiche-action 2 : Valoriser l'of	re économique et touristique du territoire dans une approche d'an	nbassadeur				
2.1 – Des actions visant à développer une culture d'accueil collective et la constitution de réseaux: journées d'échanges, forums, séminaires	materiei, frais de deplacement (reel ou forfait), frais de restauration (reel ou forfait).		Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 % Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €		
2.2– Actions de valorisation locale de l'offre touristique et de loisirs, économique et de services : supports de communication et développement de bases de données			trois ans et le taux fixe d'aides publiques sera	Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à trois ans et le taux fixe d'aides publiques sera diminué de 10 points à chaque nouvelle demande de subvention LEADER.		

Action	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Intervention Leader		
			Privé	Public	
Fiche-action 3 : Accompagne	r un développement harmonieux des villes, des bourgs et villages,		onnais		
3.1. Etudes et ingénierie nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels	<ul> <li>Prestations extérieures (études): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité.</li> <li>Prestations intellectuelles: Conception et acquisition de logiciels informatiques et/ou de bases de données,</li> <li>Frais de rémunération: salaire et charges salariales, frais de déplacement (au réel ou au forfait), frais de restauration (au réel ou au forfait), frais d'hébergement (au forfait ou au réel),</li> <li>Frais de communication: conception d'outils web et print, réalisation, éditions et impressions de documents et supports de communication (plaquettes, affiches, roll up, vidéos), prestations extérieures,</li> <li>Frais d'organisation d'évènements: prestations extérieures, frais de location de salle et de matériel, frais de déplacement (réel ou forfait), frais de restauration (réel ou forfait)</li> </ul>	Pôle d'équilibre territorial et rural, Associations de droit privé, Société d'économie Mixte (SEM)	Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plancher de dépenses éligibles : 3 000 € Plafond de dépenses éligibles : 15 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %	
3.2 - Développer des outils de valorisation de la charte architecturale et paysagère		léos), prestations extérieures, Frais d'organisation d'évènements : prestations extérieures, frais de location de salle et de atériel, frais de déplacement (réel ou forfait), frais de restauration (réel ou forfait) I taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les	Uniquement les regroupements de Collectivités territoriales (syndicats intercommunaux ou communautés de communes), Pôle d'équilibre territorial et rural, Associations de droit privé, Société d'économie Mixte (SEM)	Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plancher de dépenses éligibles : 3 000 € Plafond de dépenses éligibles : 15 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 30 000 €
3.3 - Etudes préalables à l'élaboration de documents d'urbanisme intercommunaux		Uniquement les regroupements de Collectivités territoriales (syndicats intercommunaux ou communautés de communes), Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre		Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plancher de dépenses éligibles : 10 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 45 000 €	
3.4. Diagnostic et suivi animation des OPAH		territorial et rural		Taux fixe d'aide publique : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 25 000 €	
3.5- Investissements	Travaux de réhabilitation de bâtiments pour créer ou réhabiliter des logements :     Assistance à maîtrise d'œuvre, frais de réhabilitation de bâtiments, aménagements intérieurs, aménagements extérieurs, aménagements paysagers, aménagement d'espaces publics, acquisition et installation de mobilier urbain.	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL), Associations de droit public,		Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 150 000 €	
AXE 2 : "AMELIORER LE QUO	OTIDIEN DES HABITANTS"				
Fiche-action 4 : Développer l	es services à la population et aux personnes				
4.1: création et développement de services petite enfance, enfance et jeunesse: A - constructions, aménagements, agrandissement de structures de services petite enfance, enfance et jeunesse	Prestations extérieures (études Préalables): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité Travaux de réhabilitation de bâtiments: Assistance à maîtrise d'œuvre, Acquisition de terrain (dans la limite de 10% du coût de l'assiette éligible), Acquisition de bâtiments, Démolition de bâtiments, Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre territorial et rural, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL), Associations de droit public, Associations de droit privé, Micro entreprises au sens communautaire, Petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, Grandes entreprises au sens communautaire, Groupement d'entreprises au sens communautaire	Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plancher de dépenses : 5 000 € Plafond de dépenses éligibles : 50 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100%  Plafond dépenses Subventionnables : 400 000 €	

Action	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Intervention Leader	
Action	Depenses engines	Deficialies	Privé	Public
4.1 : création et développement de services petite enfance, enfance et jeunesse :  B - Le programme accompagnera également les expérimentations développant les services à la parentalité dans les villes et bourgs du SCOT	<ul> <li>Frais de communication: conception d'outils web et print, réalisation, éditions et impressions de documents et supports de communication (plaquettes, affiches, roll up, vidéos), prestations extérieures</li> <li>Frais de rémunération: Salaire brut et charges patronales</li> <li>Un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.</li> </ul>	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre territorial et rural, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL), Associations de droit public, Associations de droit privé	Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plafond de dépenses éligibles : 10 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 100 000 €
4.2. : Développement de services de santé	<ul> <li>Prestations extérieures (études Préalables): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité</li> <li>Travaux de réhabilitation de bâtiments: Assistance à maîtrise d'œuvre, Acquisition de terrain (dans la limite de 10% du coût de l'assiette éligible), Acquisition de bâtiments, Démolition de bâtiments, Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux</li> </ul>		Taux fixe d'aides publiques : 50 % Plafond de dépenses éligibles : 20 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 100 000 €
4.3 : Création ou agrandissement de petites unités de vie			Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plafond de dépenses éligibles : 100 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 150 000 €
4.4 Développement de modes de transports collectifs ou alternatifs	<ul> <li>Prestations extérieures (études Préalables): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité</li> <li>Travaux de réhabilitation de bâtiments: Assistance à maîtrise d'œuvre, Acquisition de terrain (dans la limite de 10% du coût de l'assiette éligible), Acquisition de bâtiments, Démolition de bâtiments, Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux</li> <li>Matériel: Acquisition de matériel roulant, Acquisition de petit matériel</li> </ul>		Taux fixe d'aides publiques : 80% Plancher de dépenses éligibles : 10 000 € Plafond de dépenses éligibles : 50 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100%  Plancher de dépenses éligibles : 10 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 100 000 €
4.5 Création de commerces multiservices dans les communes rurales (hors villes et bourgs de l'armature urbaine du SCoT)	<ul> <li>Prestations extérieures (études Préalables): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité</li> <li>Frais de communication: conception d'outils web et print, réalisation, éditions et impressions de documents et supports de communication (plaquettes, affiches, roll up, vidéos), prestations extérieures</li> <li>Travaux de réhabilitation de bâtiments: Assistance à maîtrise d'œuvre, Acquisition de terrain (dans la limite de 10% du coût de l'assiette éligible), Acquisition de bâtiments, Démolition de bâtiments, Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux</li> </ul>	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre territorial et rural, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL)		Taux fixe d'aides publiquse : 100%  Plafond dépenses Subventionnables : 100 000 €

Action	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Interve	Intervention Leader	
			Privé	Public	
4.6 Mise en place d'opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat (type OCMACS) au minimum à l'échelle intercommunale, en lien avec la stratégie commerciale définie dans le SCoT	Prestations extérieures (études Préalables): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité  Frais de communication: conception d'outils web et print, réalisation, éditions et impressions de documents et supports de communication (plaquettes, affiches, roll up, vidéos), prestations extérieures  Frais de rémunération: Salaire brut et charges patronales  Travaux de réhabilitation de bâtiments: Assistance à maîtrise d'œuvre, Acquisition de terrain (dans la limite de 10% du coût de l'assiette éligible), Acquisition de bâtiments, Démolition de bâtiments, Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux  Les frais de structure sont inéligibles. Un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.	Pour le diagnostic préalable, le suivi animation, la liste des bénéficiaires est : Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre territorial et rural, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL), Associations de droit public, Associations de droit privé, Société d'économie Mixte (SEM), Chambres consulaires  Pour les études préalables et les investissements, la liste des bénéficiaires est : Micro entreprises au sens communautaire, Petites entreprises au sens communautaire, President entreprises au sens communautaire, Grandes entreprises au sens communautaire, Groupement d'entreprises au sens communautaire, Associations de droit public, Associations de droit privé	Taux fixe d'aides publiques : 50 % Plafond de dépenses éligibles : 50 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 62 500 €	
Fiche-action 5 : Développer l	es équipements sportifs et culturels, éléments d'attractivité du terr	itoire			
5.1 : D'équipements culturels : salles d'exposition, salles de spectacles, écoles de musique et de danse, musées, lieux de résidences d'artistes, médiathèques, complexes cinématographiques et cinémas	Prestations extérieures (études): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité, Frais d'évaluation Travaux: Assistance à maîtrise d'œuvre, Maîtrise d'œuvre et travaux, démolition de bâtiments, Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Associations de droit public, Associations de droit privé	Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plafond de dépenses éligibles : 150 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 1 200 000 €	
5.2 : D'équipements sportifs : gymnases, piscines et centres nautiques, piste d'athlétisme à l'échelle du Pays				Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 370 000 €	

Action	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Intervention Leader		
			Privé	Public	
Fiche-action 6 : Développer les manifestations culturelles qui contribuent au rayonnement du territoire					
Aide aux actions culturelles sur le territoire répondant aux enjeux cités dans la fiche action  • Saisons culturelles à l'échelle du Pays en lien avec une scène nationale	• Frais de rémunération : salaires et charges,  • Frais d'organisation d'évènements : prestations extérieures, frais de location de salle et de matériel, frais de déplacement (réel ou forfait), frais de restauration (réel ou forfait),  • Frais de communication : conception d'outils web et print, réalisation, éditions et impressions de documents et supports de communication (plaquettes, affiches, roll up, vidéos), prestations extérieures, campagne de communication  • Matériel : Acquisition de petit matériel	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre territorial et rural, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL), Associations de droit public, Associations de droit privé	Taux d'aides publiques : 100%  Plancher de dépenses éligibles : 5 000 €  Plafond de dépenses éligibles : 40 000 €  Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à 3 ans.	Taux d'aides publiques : 100%  Plancher de dépenses éligibles : 5 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 40 000 €  Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à 3 ans.	
Aide aux actions culturelles sur le territoire répondant aux enjeux cités dans la fiche action  Projets culturels dans le cadre d'appels à projet et projets culturels liés aux politiques de santé et économiques portés par le Pays			Taux d'aides publiques : 80%  Plancher de dépenses éligibles : 5 000 €  Plafond de dépenses éligibles : 7 000 €  Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à 3 ans.	Taux d'aides publiques : 100%  Plancher de dépenses éligibles : 5 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 15 000 €  Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à 3 ans.	
AXE 3 : "FAIRE BENEFICIER	LES HABITANTS DES RESSOURCES PATRIMONIALES"				
Fiche-action 7 : Développer le	e tourisme local et les loisirs liés au patrimoine naturel et culturel d	du Pays			
7.1 – la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture, du Patrimoine et des Paysages du Pays d'Art et d'Histoire et de ses antennes	Prestations extérieures (études): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité, Frais d'évaluation, Diagnostic Travaux: Assistance à maîtrise d'œuvre, Maîtrise d'œuvre, frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux  Matériel: Acquisition de petit matériel  Les acquisitions immobilières ne sont pas éligibles	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre territorial et rural, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL), Associations de droit public, Associations de droit privé, Micro entreprises au sens communautaire, Petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire	Taux fixe d'aides publiques : 80 %  Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €  Plafond de dépenses éligibles : 50 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 125 000 €	
7.2 – les services et équipements touristiques qui viennent renforcer les destinations que le territoire souhaite promouvoir, en complément des itinéraires régionaux			3 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 300 000 €	
7.3 Développement d'hébergements touristiques permettant d'améliorer l'accueil de groupes (et l'accueil en camping) sur les destinations ciblées.			Taux fixe d'aides publiques : 80 %  Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €  Plafond de dépenses éligibles : 15 000€	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plancher de dépenses éligibles : 3 000 €  Plafond dépenses Subventionnables : 30 000 €	

A atticin	Dánanas álisiklas	Dámáfiai-iu	Intervent	ion Leader
Action	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Privé	Public
Fiche-action 8 : Développer I	es emplois à partir des ressources patrimoniales et les filières loca	les		
8.1 - Réalisation d'études de structuration de filières locales ou études de potentiels d'activités par pôles.	<ul> <li>Prestations extérieures (études): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité,</li> <li>Frais de rémunération: Salaire brut et charges patronales</li> <li>Frais de communication: conception d'outils web et print, réalisation, éditions et impressions de documents et supports de communication (plaquettes, affiches, roll up,</li> </ul>	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Associations de droit public, Associations de droit privé, Société d'économie Mixte (SEM), Chambres consulaires, Syndicats professionnels ou interprofessionnels (définis par article L2111-1et suivants du Code du travail)	Taux fixe d'aides publiques : 50% Plafond de dépenses éligibles : 15 000€	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 12 500 €
8.2 - Réalisation d'études d'opportunités, investissements, aide au démarrage (durée maximum de 3 ans) pour créer des pépinières d'entreprises (hors secteur agricole)	vidéos), prestations extérieures  Un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.		Taux fixe d'aides publiques : 50 % Plafond de dépenses éligibles : 20 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 187 500 €
8.3 - Soutien aux initiatives collectives qui favorisent le développement des entreprises	Prestations extérieures (études): Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité, Frais de rémunération: Salaire brut et charges patronales Frais de communication: conception d'outils web et print, réalisation, éditions et impressions de documents et supports de communication (plaquettes, affiches, roll up, vidéos), prestations extérieures Travaux: Assistance à maîtrise d'œuvre, Maîtrise d'œuvre et travaux, Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux, achat de matériel		Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plafond de dépenses éligibles : 15 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 25 000 €
8.4 - Equipements pour les démarches collectives de filières courtes ou de promotion des produits et filières locales	Un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.  • Prestations extérieures (études) : Etude de faisabilité, Etude de marché, Etude programmation, Etude de maitrise d'œuvre, Etude d'opportunité,  • Travaux : Assistance à maîtrise d'œuvre, Maîtrise d'œuvre et travaux , Frais de construction ou réhabilitation de bâtiments, Aménagements intérieurs, Aménagements extérieurs, Aménagements paysagers, Aménagement d'espaces publics, Acquisition et installation de mobilier urbain, Acquisition et installation d'éléments architecturaux, achat de matériel	Collectivités territoriales et leurs regroupements, Syndicat Mixte, Pôle d'équilibre territorial et rural, Etablissement public, Société Publique Locale (SPL), Associations de droit public, Associations de droit privé	Taux fixe d'aides publiques : 80 % Plafond de dépenses éligibles : 150 000 €	Taux fixe d'aides publiques : 100 %  Plafond dépenses Subventionnables : 1 500 000 €